

SYNTHÈSE
Colloque
PAYSAGE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

RECHERCHE, DÉCISION
ACTION

17 juin 2015, Paris, La Défense
Tour Séquoïa



PDD2

Paysage et développement durable



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Sommaire

Actualités politiques et législatives, bilan sur la Convention européenne du paysage	3
Un plan d'actions national pour la reconquête des paysages	3
Jean-Pierre THIBAUT	3
• Point d'avancement à mi-parcours.....	3
• Le chantier législatif en cours.....	3
• Quelles attentes vis-à-vis de la recherche ?	3
La mise en œuvre des orientations de la Convention européenne du paysage en France	4
Aude LEDAY-JACQUET.....	4
Présentation du programme PDD₂	5
Yves LUGINBÜHL.....	5
Présentation des trois thèmes du colloque.....	6
L'évolution du vivant et la naissance des paysages	6
Gilles BOEUF	6
Trois thèmes inspirés des travaux de recherche	6
Table ronde 1 / L'apport du paysage à la compréhension des enjeux de la biodiversité	7
La naissance du lien entre paysages et nature.....	7
Le vivant au cœur des projets paysagers	7
Alain MARGUERIT	7
L'homme de plus en plus éloigné de la nature, ou l'homme virtuel	8
Raimund RODEWALD.....	8
La perception des notions de nature et de paysage.....	8
Echanges avec la salle	9
Table ronde 2 / Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains	11
La vision économiste du paysage : comme une forme de patrimoine	11
Laurent DALMAS.....	11
La qualification d'un paysage, fruit d'un processus de mise en valeur	12
Corinne LARRUE.....	12
De l'importance de clarifier le lexique du paysage	12
Sébastien GIORGIS.....	12
Echanges avec la salle	13
Table ronde 3 / La participation citoyenne, chance ou risque pour des projets de paysage ?.....	15
L'émergence de nouvelles formes d'engagement citoyen	15
Guillaume FABUREL	15
La participation citoyenne est une chance, mais pas la panacée.....	15
Jean-François SEGUIN.....	16
La participation citoyenne est une chance, mais pas la panacée.....	16
Echanges avec la salle	17
Conclusions.....	19
Yves LUGINBÜHL.....	19
Gilles BOEUF.....	19
Bruno VERLON	20
Sigles	20

Journée animée par Loic Chauveau, journaliste.

Actualités politiques et législatives, bilan sur la Convention européenne du paysage

Jean-Pierre THIBAUT

Chargé de mission « politique du paysage », Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Votre présence nombreuse témoigne de l'importance des sujets de recherche sur le paysage que vous portez. Après le lancement du programme « Politiques publiques et paysages »¹ en 1998, le portage politique de cette notion de paysage n'a pas été tellement assuré. Avec le retour de Ségolène Royal dans ce travail qu'elle avait entrepris en 1992, **nous sommes convaincus que les efforts sur le sujet pourraient s'amplifier à l'avenir.**

Un plan d'actions national pour la reconquête des paysages

● Point d'avancement à mi-parcours

Le 25 septembre 2014, la ministre de l'Écologie a présenté au conseil des ministres un plan d'actions sur le paysage². Sur les dix points de ce plan, sept sont déjà bien avancés : recensement des « 1 000 paysages en actions »³, appel à projets 2015 « plans de paysage », etc.

● Le chantier législatif en cours

À la demande de la ministre, le projet de loi sur la biodiversité a été renommé pour devenir le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La notion de paysage apparaît donc dans le nom de la loi et dans son titre VI qui comporte un certain nombre de transcriptions, dans le code de l'environnement, dans les définitions de la Convention européenne du paysage (CEP). Y figurent également une clause pour la régénération du système sites classés/sites inscrits, ainsi que la dénomination de paysagiste-concepteur.

● Quelles attentes vis-à-vis de la recherche ?

Les précédents programmes de recherche ont confirmé que **la notion de paysage devait être perçue comme une approche facilitatrice, intégratrice et participative du projet de territoire.**

Désormais, il faut approfondir la définition des objectifs de qualité paysagère et explorer de nouvelles pistes : le paysage comme facteur de bien-être ; le paysage et la transition énergétique ; le paysage et l'agro-écologie.

¹ Le programme « Politiques publiques et paysages. Analyse, évaluation, comparaisons » a été lancé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable en 1998. Il s'est achevé en 2003 et a donné lieu à 24 projets de recherche qui ont été financés dans ce cadre.

² *Communication relative à la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville* sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-09-25_-_DP_annonces_et_expo_paysage_final.pdf

³ Plusieurs centaines d'actions en faveur du paysage ont déjà été recensées (Cf. site www.millepaysages.gouv.fr)

La mise en œuvre des orientations de la Convention européenne du paysage en France

Aude LEDAY-JACQUET

Chef du bureau des paysages et de la publicité, DGALN

Alors que la loi Paysage⁴ de 1993 envisageait le paysage sous le seul angle de sa dégradation, **la CEP a favorisé la prise en compte du paysage comme processus territorial** et la mise en œuvre de politiques permettant l'identification et la qualification des paysages, la formulation d'objectifs de qualité paysagère, la mise en place de moyens d'interventions (protection, gestion, aménagement), et l'évaluation de ces politiques. La participation citoyenne est importante pour chacune de ces étapes, ainsi que le rôle complémentaire des élus, des populations et des paysagistes.

Dans ce contexte, la politique du paysage en France vise trois objectifs :

- promouvoir la qualité et préserver la diversité des paysages
- faire du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement du territoire
- sensibiliser les acteurs de l'aménagement et diffuser une culture du paysage.

Convention européenne du paysage		Politique du paysage portée par la France
Art. 6 A	La sensibilisation	la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public à la valeur des paysages et à la nécessité d'une meilleure prise en compte
Art. 6 B	la formation et l'éducation	le soutien aux compétences en matière de paysage
Art. 6 C	l'identification et la qualification	Le développement de la connaissance à travers 2 outils : atlas de paysage et observatoires photographiques du paysage
Art. 6 D	les objectifs de qualité paysagère	l'intégration des paysages dans les politiques sectorielles – le paysage comme porte d'entrée vers le projet de territoire

Figure 1 – Les six articles de la CEP qui doivent inspirer les orientations de la politique du paysage en France

Deux grandes avancées législatives sont à souligner :

- l'inscription des atlas de paysage dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- l'inscription dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de la notion de qualité des paysages⁵.

⁴ La Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages

⁵ Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) devra fixer des objectifs de qualité paysagère ; le PADD du Plan local d'urbanisme (PLU) devra définir des orientations générales de paysage

Présentation du programme PDD2

Yves LUGINBÜHL

Président du conseil scientifique du programme Paysage et développement durable (PDD)

Le programme actuel PDD₂ 2010-2015 a fait intervenir le travail de huit équipes de recherche, dont une équipe internationale, et d'un comité scientifique européen. Aujourd'hui, la France est le seul pays à être doté d'un programme de recherche sur le paysage. **Les trois programmes lancés successivement depuis 1998⁶ ont permis de structurer la communauté scientifique autour de ce thème jusqu'alors peu investigué.**

Le programme PDD₂ comporte quatre axes :

Axe 1 : qualification des processus d'évolution des paysages

Les enjeux pour cet axe sont :

- la représentation et la qualification des dynamiques paysagères
- l'identification et l'élaboration des descripteurs et des indicateurs des dynamiques des paysages
- les limites et échelles de qualification des dynamiques paysagères
- la place et le rôle des représentations sociales des paysages.

Deux équipes ont travaillé sur cet axe, l'une sur les franges urbaines et l'autre sur l'étalement urbain.

Axe 2 : le paysage, produit de l'économie – services rendus par les paysages

Les enjeux pour cet axe sont :

- l'abandon de la logique marchande
- l'approche qualitative et non plus seulement quantitative de l'économie du paysage
- la logique du bien-être ou du mal-être éprouvés dans les dynamiques paysagères
- les services rendus par les paysages
- la prise en compte des objectifs de qualité paysagère.

Une équipe a travaillé sur l'étalement urbain.

Axe 3 : changement climatique, politiques énergétiques et paysage

Les enjeux pour cet axe sont :

- les contradictions et difficultés par rapport à la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère
- l'acceptabilité sociale
- les interfaces entre les diverses échelles des politiques locale, nationale et internationale et les grands processus mondiaux de transformation des économies
- les adaptations respectives des politiques énergétiques par rapport aux types de paysages concernés et en particulier des paysages littoraux (éoliennes *off-shore*).

Aucune équipe n'a répondu sur cet axe.

Axe 4 : paysage et participation

Les enjeux pour cet axe sont :

- la démocratie réinterrogée par rapport à l'échelle locale de l'aménagement du territoire
- les divers temps (électoral, naturel, du débat social, etc.)
- le sens du paysage entre conception formelle et visuelle et conception plus sociale et politique
- les connaissances, leur partage entre savoirs savants et savoirs empiriques.

Cinq équipes ont répondu, dont une qui a abouti à un projet de paysage local.

⁶ Le PDD₂ a succédé à deux précédents programmes de recherche : le programme « Politiques publiques et paysage » entre 1998 et 2003, qui a impliqué 18 équipes de recherche ; et « Paysage et développement durable » (PDD₁) entre 2005 et 2010, qui a impliqué 15 équipes internationales de recherche.

Présentation des trois thèmes du colloque

L'évolution du vivant et la naissance des paysages

Gilles BOEUF

Président du MNHN

Si les paysagistes s'intéressent à l'organisation de la nature à travers les paysages, je m'intéresse moi aux mécanismes du vivant qui lui ont permis, depuis le début de la vie, d'exister, de s'adapter, de perdurer et d'évoluer dans un monde qui change lui-même en permanence. Le changement est positif. **S'il n'y avait pas eu de changement depuis l'origine de la vie, il n'y aurait aujourd'hui que très peu d'espèces différentes, bien adaptées à un environnement qui n'évolue pas.** S'il existe si peu d'espèces différentes dans l'océan, c'est parce qu'il est à la fois un milieu unique – un océan mondial dans lequel flottent les continents – et stable depuis au moins 100 millions d'années (acidité, salinité, etc.). C'est lorsque la vie est sortie de l'océan qu'elle s'est organisée sur terre et s'est développée. Les niches écologiques se sont multipliées, encouragées par la coévolution des plantes à fleurs et des pollinisateurs et par la présence de barrières physiques (fleuves, marécages, etc.), et cette multiplication des niches a façonné les écosystèmes terrestres qui contiennent beaucoup plus d'espèces que l'océan⁷. Tout ceci s'inscrit dans un contexte général d'évolution du vivant. L'humain quant à lui est passé d'animal à celui d'homme plus évolué avec la domestication du feu il y a environ 800 000 ans⁸. Il a alors commencé à façonner des paysages.

Trois thèmes inspirés des travaux de recherche

Yves LUGINBÜHL

Les travaux de recherche des différentes équipes nous ont inspiré le titre des trois tables rondes et la structure de l'ouvrage final :

- L'apport du paysage à la compréhension des enjeux de la biodiversité
- Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains
- La participation citoyenne, chance ou risque pour des projets de paysage ?

⁷ Le corail est l'écosystème le plus riche dans l'océan ; en Nouvelle-Calédonie, un kilomètre carré du grand récif sud abrite 6 000 à 8 000 espèces vivantes (bactéries, plantes, etc.) ; en Colombie, un kilomètre carré de forêt tropicale en abrite 50 000.

⁸ Les premières traces de brûlis occasionnées par des activités humaines (*Homo erectus*) ont été retrouvées en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

Table ronde 1 / L'apport du paysage à la compréhension des enjeux de la biodiversité

La naissance du lien entre paysages et nature

Loïc CHAUVEAU

Quand a-t-on commencé à faire le lien entre paysage et nature ?

Gilles BOEUF

Ce lien est apparu plusieurs fois en plusieurs endroits et dans des conditions différentes, probablement dans les sociétés antiques déjà.

La loi, qui initialement devait s'appeler « Loi sur la biodiversité », a été rebaptisée pour intégrer les notions de reconquête, de nature et de paysage. **Différentes personnes ont subtilement pris conscience que le paysage représentait aujourd'hui les relations intimes entre les activités humaines et une nature qui est plus ou moins dégradée, aménagée, jardinée et orientée vers les besoins de l'humanité.** Il peut très bien y avoir des humains sans agriculture, mais il ne peut y avoir d'humanité sans celle-ci. A leur arrivée à Tautavel il y a 700 000 ans et pendant 600 000 ans, les humains n'ont fait que chasser et cueillir ; s'ils n'ont pas détruit leur environnement, c'est parce qu'ils n'étaient alors qu'une vingtaine. La question de la démographie est éminemment importante. L'évolution démographique⁹ va fortement impacter les paysages que nous évoquons ensemble.

Le vivant au cœur des projets paysagers

Loïc CHAUVEAU

M. Marguerit, votre Atelier des paysages a été créé en 1979. Quelle était la place de la biodiversité à cette époque ?

Alain MARGUERIT

Paysagiste urbaniste à l'Atelier des paysages

Les paysagistes se posaient alors les mêmes questions sur le lien entre nature et paysages, mais en d'autres termes. La façon dont elles sont reposées aujourd'hui m'intéresse. Notre approche s'inscrit beaucoup plus dans le court terme que l'approche scientifique de M. Gilles Boeuf. Nos travaux portent plutôt sur une dizaine d'années et gagneraient à davantage s'inscrire dans le long terme (au moins trois mandats d'élus). **Cette notion de temporalité est importante (« Le temps modifie incessamment l'espace » : Elisée Reclus, « L'homme et la terre », Tome 1, 1905-1908), de même que la notion de question. Il ne peut y avoir de projet paysager sans question posée** par un élu, un technicien, un usager, etc... Cette question n'est jamais posée par hasard : elle a souvent une orientation politicienne qui doit devenir politique (au sens de la vie de la Cité). Nous devons donc, par la démarche de systémique de projet, faire que la réponse à la question vienne en croisant les logiques du territoire, des acteurs et de la temporalité. Alors, selon moi, la question de la participation et de la concertation est un faux problème. Il est évident que l'on ne fait jamais un projet tout seul.

Ces notions du temps plus ou moins long, du territoire et des acteurs que l'on choisit d'intégrer dans le projet représentent le vivant (je suis toujours très gêné que certains opposent l'humain et l'urbain ; c'est bien

⁹ En 2009, nous étions 6,4 milliards d'humains ; en 2015, nous sommes entre 7,2 et 7,3 milliards.

l'humain qui a fabriqué l'urbain). **Il s'agit donc de répondre à cette question posée en mettant le vivant en priorité, un vivant dans lequel l'homme est un acteur majeur aux côtés de tout ce qui le constitue (sol, sous-sol, soleil, etc.).** Cette notion de vivant détermine toute l'ingénierie que nous mettons en œuvre dans nos travaux.

Loïc CHAUVEAU

Ces propos font écho à ceux de M. Boeuf : l'humain est une partie du vivant.

Gilles BOEUF

L'homme se croit supérieur avec son fabuleux cerveau, mais ce cerveau est constitué de 80 % d'eau et le corps de l'homme abrite au moins dix fois plus de bactéries que de cellules humaines ! Le fait que nous soyons essentiellement composés d'eau et de bactéries nous appelle à plus de modestie. Cela étant dit, il est vrai que l'humain est de plus en plus urbain. En octobre 2007, l'humanité est d'ailleurs devenue plus citadine que rurale. Et l'urbain est aussi rempli de biodiversité¹⁰.

L'homme de plus en plus éloigné de la nature, ou l'homme virtuel

Raimund RODEWALD

Directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

En Suisse, un petit pays dans lequel sont parlées quatre langues différentes, le mot nature est entendu de diverses manières. Pour les francophones des hautes crêtes du Jura, la nature désigne un paysage façonné par l'homme (crêtes pâturées, etc.). Pour les Alémaniques, la nature est une notion plus positive et plus éloignée des paysages pâturés et cultivés par l'homme. Cette discussion est finalement un peu académique. J'ai lu les ouvrages de Claude Lévi-Strauss et de ses successeurs qui parlent d'anthropologie de la nature, mais le fait de lire que l'homme est la nature et que la nature est l'homme ne m'apporte pas plus de réponses. Comment cela se traduit sur le terrain ?

Je travaille pour une association environnementale et, **pour moi, la véritable question qui se pose est celle qui oppose la virtualité et la nature : l'homme s'éloigne de plus en plus de la nature et de ses racines, et toutes les notions de nature et de paysage sont pour lui virtuelles.** Je trouve choquant que les citadins qui retournent dans leur maison familiale dans les Alpes ne connaissent plus rien aux anciens usages, aux outils de l'agriculture, etc.

Gilles BOEUF

Le terme de nature est souvent mal utilisé. Je n'oppose jamais l'humain et la nature, car l'humain fait bien partie de la nature.

Alain MARGUERIT

A la notion de virtualité, j'ajouterais celle du « hors-sol ». **Lorsque nous entamons une démarche de projet, il est indispensable d'inscrire le projet dans l'écosystème du territoire vivant où il se trouve et en particulier le sol** pour retrouver une réalité, une profondeur dans laquelle ancrer le projet. Les paysagistes doivent toujours intégrer le sol et le sous-sol dans leur travail – penser que l'eau tombe du ciel pour arriver dans la canopée, puis descendre dans le sol par toutes les strates, etc. –, contrairement aux architectes qui travaillent sur un sol artificiel dans la verticalité étanche.

¹⁰ Sur les 7 500 espèces de plantes connues en France, 1 000 se trouvent à Paris.

La perception des notions de nature et de paysage

Loïc CHAUVEAU

Concrètement, quelles questions vous posez-vous au commencement d'un projet ?

Alain MARGUERIT

Selon la théorie d'Edgar Morin (*Edgar Morin, « Eduquer pour l'ère planétaire », La pensée complexe comme Méthode d'apprentissage dans l'erreur et l'incertitude humaine, Edition Balland 2003, page 6.*) la complexité s'aborde par la prise de position d'un individu sur la question d'un projet. Nous commençons donc toujours par « mettre le projet sur la table », parce que la formalisation du projet amène le débat. Nous nous efforçons d'installer l'échange et le débat en permanence dans le projet. À partir de maquettes, d'esquisses, etc..., nous faisons comprendre aux personnes qu'elles peuvent participer au projet, apporter la connaissance, leur savoir. Rien ne sert de commencer un projet par l'accumulation de données, on ne connaît un territoire qu'au bout de 10 à 15 ans de travail commun. Le déroulé "enjeux / programme / spatialisation" est dépassé, c'est l'itération entre ces phases du projet auxquelles il faut rajouter la gestion qui s'avère créative.

Loïc CHAUVEAU

L'idée du vivant émerge-t-elle obligatoirement dans ces échanges ?

Alain MARGUERIT

Oui, puisque les personnes réagissent face au projet en tant qu'être vivant et non pas comme représentant d'une organisation (service technique, association, etc.).

Loïc CHAUVEAU

En Suisse, le paysage est-il également le fruit d'une réflexion commune ?

Raimund RODEWALD

Oui. Pour le public, le paysage et la nature sont les éléments les plus importants du cadre de vie. Viennent ensuite l'accès à l'autoroute, aux supermarchés et à l'offre culturelle de la ville et la maison individuelle qui offre une vue sur un beau paysage. **L'homme est parfois opportuniste : il cherche le paysage, mais il le détruit à la fois.** En Suisse, les rives des lacs ont été surconstruites. Les enjeux du paysage renferment de nombreux paradoxes et opportunités. Il est difficile d'expliquer aux gens que l'homme est responsable de la dénaturation des paysages. Pour eux, le paysage est ce qui constitue la nature.

Gilles BOEUF

Il faut distinguer la nature et la biodiversité. La biodiversité est la partie vivante de la nature. On n'envisage pas assez souvent les paysages sous l'angle des sons qu'ils émettent. Le bioacousticien Bernie Krause a distingué la géophonie (les sons issus de la Terre), la biophonie (les sons émis par les espèces vivantes) et l'anthropophonie (les sons issus de l'activité humaine). Selon lui, le mal-être est grand et inévitable lorsqu'un paysage ne laisse de place qu'à l'anthropophonie.

Echanges avec la salle

De la salle (Michel BACLE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL – Bretagne)

Au sein de la DREAL Bretagne, les paysagistes et les spécialistes de la biodiversité qui travaillent sur la démarche de Trame verte et bleue (TVB) ont intégré la notion de paysage dans leur réflexion de manière incidente. Par exemple, ils ont considéré les haies comme un élément structurant de cette

TVB. Par ailleurs, il semble que, pour les Bretons, le paysage désigne la nature. Cette acceptation du terme vient peut-être du fait qu'ils sont en permanence confrontés à une nature forte sur le littoral. Enfin, nous avons culturellement hérité d'une approche particulière des notions de paysage et de nature : les agriculteurs ont été habitués à dompter une nature qui était dangereuse, les jardins sont des espaces dans lesquels on cherche à maîtriser la nature, etc. L'approche que vous décrivez constitue une évolution très forte par rapport à celle dont nous avons hérité.

Gilles BOEUF

Les Bretons ont été parmi ceux qui ont le plus massacré leurs paysages et la biodiversité qu'ils abritaient.

Alain MARGUERIT

Aujourd'hui, nous demandons à pouvoir inverser la façon d'aborder les projets : avant d'entamer la partie d'ingénierie classique (tuyaux, réseaux, béton, etc.), il s'agit de commencer par une approche environnementale du paysage, puis d'aborder les notions de mobilité et les relations entre les éléments du paysage, et enfin de traiter de la question des usages et de la qualité de vie. La démarche et les méthodes de "fabrication" du projet sont en train d'évoluer. Cette nouvelle ingénierie pose la question de la participation, de l'information, etc... Notre expérience nous démontre qu'elle doit se faire à toutes les phases du projet. Mais pas n'importe comment : selon des règles du savoir vivre et travailler ensemble, à définir par le politique.

De la salle

Raimund Rodewald, pouvez-vous nous dire quelques mots sur le programme de recherche « Paysage à votre santé » de l'université de Berne ?

Raimund RODEWALD

Ce projet a été lancé par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et en collaboration avec l'Institut de la médecine préventive et sociale de l'université de Berne. Le but de l'étude, réalisée en 2007, était de démontrer le bénéfice du paysage sur la santé¹¹.

Yves LUGINBÜHL

Le paysage a des bénéfices pour le bien-être également, or le bien-être recouvre bien d'autres dimensions que celui de la santé physique : la santé mentale, la place du citoyen dans le dispositif politique, etc. Cette dernière est fondamentale. Les habitants auprès desquels je réalise des enquêtes m'expliquent qu'ils souhaiteraient surtout être écoutés par les politiques.

Alain MARGUERIT

Cette problématique de l'écoute est majeure. Il existe aujourd'hui une dichotomie entre les élus et les citoyens, et c'est peut-être à nous, techniciens, d'apporter de nouvelles méthodes de travail. Il faudrait notamment créer des lieux destinés au projet (la maison des projets) et qui permettraient à tout moment aux habitants de participer, de transmettre leurs connaissances et leur point de vue. Le projet par son processus doit devenir plus vivant, moins technique.

Gilles BOEUF

Cela étant, c'est toujours l' élu qui prend la décision finale. Or l' élu n'est à son poste que pour un temps donné, alors que les questions de paysage portent sur le long terme. Il me semble que, pour faciliter la prise de décision (des décisions parfois difficiles), un élu ne devrait faire qu'un seul mandat. Ses décisions ne seraient alors pas influencées par l'obsession de la prochaine élection.

¹¹ Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de la Fondation : <http://www.sl-fp.ch/index.php?bereich=forschung&sprache=f&bild=1>

Table ronde 2 / Qualification sociale et économique des paysages urbains et périurbains

La vision économiste du paysage : comme une forme de patrimoine

Loïc CHAUVEAU

Ce matin, quelques participants ont visité l'Île-Saint-Denis. Comment un économiste perçoit-il ce type de paysage, avec ses qualités et ses défauts ?

Laurent DALMAS

Enseignant-chercheur en sciences économiques au Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV)

Je n'ai pas eu de sentiment négatif lors de cette visite. Le paysage que nous avons observé s'inscrit dans le territoire, un territoire clairement délimité puisqu'il s'agit d'un île. **Ce paysage comporte une dimension importante à mes yeux : celle du patrimoine qu'il abrite.** Ce paysage s'est forgé et a évolué au cours du temps : premièrement, le paysage est essentiellement urbain et composé de parties plus ou moins récentes ; deuxièmement, chaque partie renferme des usages économiques différents. Finalement, l'analyse économique de ce paysage conduit à s'interroger sur les acteurs qui l'occupent, les fonctions des différentes unités (commerce, habitat, etc.), etc. Tous ces éléments entrent dans le champ de l'économie et ont modelé le paysage, et l'action de l'homme évidemment modifie ces strates au cours du temps avec des objectifs souvent économiques (consommation, production, etc.).

Loïc CHAUVEAU

Comment objectiviez-vous ce paysage ?

Laurent DALMAS

Ce paysage, que j'envisage comme constituant une forme de patrimoine, comporte de nombreuses dimensions : économique (production de biens, de services, etc.), sociale (écoles, lieux de rendez-vous, etc.), environnementale (arbres, espaces végétalisés, etc.) et historique (monuments, etc.). **Si les économistes qui utilisent le plus souvent des méthodes orthodoxes cherchent souvent à vouloir donner une valeur monétaire à ces éléments du paysage,** la notion du développement durable, ou plutôt du développement soutenable, est très importante selon moi. On peut considérer que le développement au cours du temps d'un paysage est soutenable, à partir du moment où la valeur du patrimoine qu'il représente reste au même niveau dans le temps. Le patrimoine que traduit le paysage s'enrichit-il ou s'appauvrit-il ? Mais la question n'est pas seulement de savoir si la valeur de ce patrimoine reste au même niveau, mais si ce niveau ne relève que de la seule valeur monétaire.

La qualification d'un paysage, fruit d'un processus de mise en valeur

Loïc CHAUVEAU

Corinne Larrue, quelle est votre perception de la notion de qualification du paysage ?

Corinne LARRUE

Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris

On ne qualifie pas directement un objet, mais à travers un processus qui peut mobiliser des valeurs économiques, sociales ou encore politiques. Dans le domaine du paysage, ce processus est complexe en raison de la dynamique produite à la fois par le paysage lui-même et par les usages de l'ensemble des éléments qui constituent ce paysage. Le paysage est à la fois un produit et un objet d'usages. Ces deux volets doivent être pris en compte dans l'exercice de qualification et le rendent évidemment complexe.

Loïc CHAUVEAU

Que fait-on en termes de qualification du paysage lorsque l'on détruit une barre d'immeubles ?

Corinne LARRUE

Lorsque l'on détruit une barre d'immeubles, on détruit une production que l'on considère comme déqualifiée par un processus réglementaire, physique, social et politique. C'est le résultat d'un processus de déqualification. On ne produit pas du paysage en enlevant une partie.

Laurent DALMAS

Il faudrait mesurer l'usage de la barre d'immeubles, savoir si elle sera remplacée par autre chose, etc. C'est la comparaison du paysage, avant et après la destruction, qui permet de juger s'il y a qualification ou déqualification.

De l'importance de clarifier le lexique du paysage

Sébastien GIORGIS

Directeur de l'agence Paysages, paysagiste conseil de l'Etat et adjoint au maire d'Avignon

Tout d'abord, je voudrais souligner que l' élu est un peu l'homme du projet de paysage. Or il est soumis à une certaine urgence, à la pression des citoyens qui attendent des résultats à court terme. Pour cette raison, **les élus attendent des travaux de recherche qu'ils précisent le lexique du paysage. La notion de paysage recouvre de nombreuses acceptations différentes.** Les élus ont besoin de concepts clairement définis. Par exemple, le titre de la table ronde comporte les termes « urbains » et « périurbains », deux mots qui me gênent. Mon voisin possède un troupeau de 300 moutons sur la commune d'Avignon ; est-il urbain ou rural ? Ces mots ont besoin d'être éclaircis, comme celui de « franges » (nous employons pour notre part celui de « lisières »). Sans définitions claires de ces notions, les élus, les architectes comme les paysagistes, soumis à l'urgence, travaillent par intuitions, en tenant compte des informations qu'ils captent ici ou là, de ce qu'ils en comprennent, etc.

Corinne LARRUE

Dans les projets de paysage, à l'échelle des territoires, le mot « paysage » peut représenter des dimensions très diverses. Un projet ou une politique de paysage est aussi un projet de développement économique, un projet de protection de la nature, un projet de requalification des espaces. Dans sa plasticité, ce mot « paysage » nous permet de travailler sur un projet global de territoire, comportant l'ensemble de ces dimensions.

Laurent DALMAS

Les élus ont surtout besoin de pouvoir être opérationnels. Il existe deux manières pour un paysage d'être soutenable : la soutenabilité faible (valeur d'un paysage qui reste stable, mais qui ne tient pas compte des différentes dimensions) et la soutenabilité forte (valeur d'un paysage, dans toutes ses dimensions, qui reste stable). **Avec l'amenuisement des ressources financières, les projets des dernières années n'ont souvent tenu compte que d'une seule dimension – celle du développement économique, touristique et culturel – et ont mis de côté la dimension sociale** (phénomène de gentrification¹²). La dimension économique et touristique se développe alors, au détriment de la dimension sociale des populations locales. Le problème est que ces différentes dimensions sont interconnectées. La valeur globale du territoire reste stable, mais un mal-être va apparaître alors qu'économiquement le territoire se porte beaucoup mieux qu'avant.

Sébastien GIORGIS

Les paysagistes se servent du mot « paysage » et de sa connotation positive pour travailler de la manière que décrit M^{me} Larrue. Mais, lorsque nous devons prendre des décisions rapides, nous serions plus efficaces si nous disposions de concepts clairement définis. J'ai désormais compris la notion de qualification. En revanche, le terme « périurbain » me pose toujours problème. Ensuite, en France, nous n'avons pas la culture de la coconstruction de projets. Or cette coconstruction est indispensable pour pouvoir répondre à l'ensemble des enjeux d'un projet de paysage.

Echanges avec la salle

De la salle (Geneviève GIROD, bureau d'étude environnement)

Comment évaluer les valeurs du paysage autres que monétaires ?

Laurent DALMAS

D'un point de vue orthodoxe, nous évaluons monétairement les flux qui se créent au cours du temps (cette évaluation monétaire est possible, que le flux se produise sur le marché ou non). **Mais nous voulons éviter cette évaluation monétaire, car elle n'est pas objective (inflation, etc.) et ne traduit pas la réalité.** Il s'agit donc, par exemple dans le cadre d'un projet de développement touristique d'un centre-ville historique (création d'hôtels, etc.), d'évaluer les flux démographiques, les emplois créés, les équipements construits, etc. et de comparer la situation avant et après projet. Si le centre-ville a perdu 250 000 habitants depuis le projet, n'avez-vous pas perdu du point de vue social ? Il faut des habitants pour faire vivre un quartier.

Corinne LARRUE

La valeur telle que présentée dans sa multidimensionnalité est intéressante. La question qui me semble fondamentale est celle de l'usage que l'on fait ensuite de cette valeur (mode de régulation de politiques du paysage, etc.).

De la salle (Christian GARNIER, France nature environnement – FNE)

Je suis satisfait de la tournure que prend la discussion, car non seulement la valorisation monétaire n'est pas commode, mais elle est en outre de plus en plus virtuelle. Si la question de l'usage de la valeur est importante, celle de la façon dont on la détermine l'est tout autant : il faudrait trouver des éléments sur lesquels faire reposer cette évaluation qui soient aussi stables et évaluables concrètement que possible. Je ne ferai pas l'apologie de l'évaluation des signes du changement climatique, de la chute de la biodiversité, etc. Néanmoins, il existe tout de même des réalités concrètes que nous pouvons

¹² De l'anglais *gentry* qui signifie « petite noblesse », la gentrification désigne le phénomène par lequel des ménages de classe moyenne à supérieure s'implantent et s'approprient un quartier occupé par des habitants moins favorisés ; l'arrivée des ménages aisés entraîne une hausse des prix, notamment immobiliers, et le déplacement de la population originale du quartier.

observer sous un angle différent de celui de l'évaluation d'un paysage urbain. Comment faire pour que ces problématiques d'intérêt général et de long terme soient prises en compte dans la qualification d'un paysage ?

Laurent DALMAS

L'un des principaux problèmes de l'économie depuis qu'elle est une science est de savoir comment on agrège les préférences individuelles dans un niveau collectif. Selon moi, il est impossible d'objectiver complètement la valeur d'un objet.

Sébastien GIORGIS

A titre d'exemple, le paysage quotidien de ceux que l'on appelait jusqu'alors « les périurbains » d'Avignon (et qui en réalité habitent Avignon) n'a pas de valeur à leurs yeux. Il a fallu mettre en évidence la valeur de leur quartier, de ses architectures, de ces morceaux d'histoire, de l'urbanisme, etc. Très simplement, nous avons choisi de dresser un inventaire du patrimoine du XX^e siècle pour montrer qu'il fait partie de l'histoire de notre ville et du paysage urbain. En parallèle, se pose aussi la question de la valeur économique dans une ville qui compte 23 % de chômage et 30 % de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La valeur recouvre ces deux dimensions : la valeur économique, pour créer de l'emploi ; et le patrimoine, la richesse du paysage et l'agriculture, pour favoriser une certaine dignité des habitants.

De la salle (Pascal AUBRY, paysagiste-concepteur, Paysagiste-conseil de l'Etat – PCE)

Je suis également très demandeur d'un vocabulaire précis. Mais cet effort de précision du langage doit évidemment se faire collectivement. M. Giorgis soulignait la connotation positive du mot « paysage » qui, notamment, incite les acteurs à participer à l'élaboration des SCOT. Le mot « paysage » est intégrateur, mais il l'est d'une façon très particulière. Selon les termes d'Augustin Berque, le paysage est le mode sensible de la relation d'un individu ou d'une société à l'espace et à la nature. Pour la communauté de Brest, nous avons élaboré, il y a plusieurs années, un Schéma d'orientation pour les paysages (SOP) plutôt qu'un SCOT, pour aborder la question par le sensible et par le culturel avant de l'aborder par le partage du territoire pour plus de pouvoir. Cette démarche a bien fonctionné. Ainsi, plutôt que de parler de « valeur objective », nous pourrions peut-être utiliser l'expression « subjectivité culturellement partagée » et aborder le projet sur le plan culturel. **Le fait que le culturel ait été laissé à la porte du développement durable est caractéristique de notre société qui cherche des valeurs économiques à des accords qui doivent être avant tout culturels et sociaux.**

Table ronde 3 / La participation citoyenne, chance ou risque pour des projets de paysage ?

L'émergence de nouvelles formes d'engagement citoyen

Loïc CHAUX

Il y a deux ans, j'ai assisté à un colloque conclusif d'un programme de recherche du MEDDE au cours duquel la question de la participation citoyenne a été centrale. Laurent Mermet, professeur en gestion de l'environnement et directeur de ce programme, y a fait remarquer que, malgré les outils de concertation mis en place ces dernières années (Commission nationale du débat public, etc.), les conflits sur les questions environnementales étaient toujours aussi nombreux. Que pensez-vous de cette difficulté d'évolution de la participation citoyenne ?

Guillaume FABUREL

Professeur, Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle

La participation citoyenne instituée, officielle, n'est en fait qu'une course à l'échalote. Les pouvoirs publics cherchent par ce biais à reprendre la main. Or, le désir participatif, n'arrive pas à se satisfaire des outils qui sont proposés par les pouvoirs publics. Depuis 30-40 ans, les outils qui invitent les citoyens à s'impliquer sont toujours plus nombreux (depuis les réunions et débats publics jusqu'aux budgets participatifs, en passant par les conseils de quartier etc.) s'empilent, mais ils génèrent beaucoup de frustration et déçoivent assez souvent. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'environnement et du paysage dans lequel ces problématiques de participation se sont posées. Et cette frustration participe de la défiance au politique que l'on a vue se développer ces dernières années.

Cela étant, **parallèlement, on observe des formes d'engagement de citoyens qui refusent d'aller sur ces scènes officielles de la participation.** Et ce sont ces mouvements qui sont intéressants, parce qu'ils représentent bien plus des engagements ordinaires de citoyens qui considèrent leur quotidien (leur façon de se nourrir, de consommer, de se déplacer, etc.) comme un terrain d'action. L'individu est ainsi autrement sujet en politique. Il crée aussi des territoires par ses modes de vie.

Dans ces formes d'engagement, on distingue plusieurs attributs communs, et notamment :

- le quotidien comme cadre de légitimation. C'est dans le proche (et à la juste distance) que l'on construit sa légitimité et la subjectivation dont nous parlions dans la précédente table ronde. Ce régime du proche n'est pas qu'une échelle géographique
- la nécessité, soit répondre à des besoins de différentes natures, est le registre de justification première
- l'expérience vécue crée de l'intelligence et du capital, construit des habiletés et des virtuosités : elle s'affirme comme un répertoire à part entière de l'action

Ainsi appareillées, ces formes d'engagement aspirent à entrer autrement en politique. **Je vous invite donc à envisager la participation citoyenne en intégrant ces formes émergentes, qui fabriquent aussi des espaces.** Et, dans ce que certains dénomment urbanisme des modes de vie, le paysage est déterminant parce que porteur de multiples sens (symbolique, axiologique, pratique, etc.).

La participation citoyenne est une chance, mais pas la panacée

Jean-François SEGUIN

Ancien président de la conférence de la Convention européenne du paysage

Nous devons répondre à la question de savoir si la participation citoyenne est une chance ou un risque pour des projets de paysage. Selon la Convention d'Aarhus¹³, fondatrice de la participation citoyenne, elle est une chance : une chance de vivre dans un environnement propre à assurer la santé et le bien-être. La CEP quant à elle demande simplement que des procédures de participation soient mises en place, sous-entendant donc qu'elles sont positives. Mais la participation, en particulier citoyenne, est-elle la panacée ? **Il me semble qu'elle peut aussi représenter des risques pour un projet de développement territorial. Le premier risque est lié à la participation des individus et non pas des groupes.** Dans le quartier dans lequel je vis, j'ai vu émerger des groupes sur Facebook sur la problématique du bien-être et de la qualité de vie. Or les discussions que l'on y trouve ne sont absolument pas des réflexions collectives mais une simple juxtaposition de réflexions individuelles, et ne sont abordées que des questions liées à la propreté et à la sécurité. Ce niveau de contributions est trop léger pour servir à un projet de paysage. Le deuxième risque que j'ai observé est celui de l'extrême pauvreté de la réponse apportée par les citoyens sollicités : si c'est la voie citoyenne qui dessine le projet à ses débuts, ne risque-t-il pas d'être très banal et frustrant par rapport aux attentes ? Le troisième risque est lié au fait que la participation citoyenne débouche généralement sur un consensus et, finalement, sur un projet de paysage qui ne change rien. Enfin, un quatrième risque provient du fait qu'une population n'est pas forcément homogène dans ses aspirations, dans ses revenus, dans ses modèles, etc. et qu'il peut surgir des contradictions entre les personnes au cours des débats. Que faire alors de ces contradictions ? Finalement, **la participation n'aurait-elle pas comme principale vertu de mettre en évidence ces contradictions et de permettre de fonder le projet à partir de ces contradictions plutôt qu'à partir d'un consensus ?**

La participation citoyenne est une chance, mais pas la panacée

Loïc CHAUVÉAU

Comment doit démarrer un projet citoyen ?

Guillaume FABUREL

Il faut savoir qu'en termes de participation citoyenne l'on hérite de choix politiques qui ont très longtemps entretenu l'idée du risque de la participation (risque que le projet échappe à l'élu, qu'il remette en cause son mandat, etc.). C'est pour cette raison que les dispositifs participatifs sont souvent contraints, dans le temps (généralement courte durée) et dans l'espace (généralement petits « je ne sais quoi » de peu d'influence sur les grandes orientations de l'aménagement et de l'urbanisme). Or, par exemple, si l'on ne sollicite les citoyens qu'au démarrage du projet, il est évident que leurs propos seront dits comme peu argumentés et peu réalistes ; il faut les réunir longtemps pour que des réflexions plus amples émergent.

En fait, comme chacun sait, les habitants sont capables d'énormément d'intelligence collective, à condition de les sortir des dispositifs qui cadrent ce qui est autorisé à penser et ce qui ne l'est pas. Ici, imaginaires, croyances et valeurs peinent à devenir des sujets de débats... participatifs. Le problème est que la puissance publique n'est pas vraiment prête à partager ses réflexions et plus en core les grandes orientations de l'aménagement, et les habitants sont encore très largement écartés des projets

¹³ La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a été signée le 25 juin 1998 par 39 Etats.

d'aménagement ou alors réunis ponctuellement. Jamais ils ne sont impliqués autant que des acteurs économiques. Tout ceci serait du seul ressort de la démocratie représentative.

Le paysage a un grand rôle à jouer pour parler autrement des individus - habitants, pour les faire exister autrement dans une démocratie qui, malgré ses affichages participatifs, suscite de plus en plus de défiance citoyenne.

Jean-François SEGUIN

Effectivement, la participation devient une chance lorsqu'elle échappe au cadre réglementaire. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs de participation, les citoyens sont généralement sollicités avant et pendant la préparation du projet, mais rarement après la « réception » du projet. Par exemple, en Italie, l'association Libera redonne vie à des terres qui avaient été subtilisées par la mafia, en impliquant des habitants dans un projet de paysage de long terme qui génère de l'économie et du respect des droits de l'homme. Cette implication dans la gestion du projet mis en place me paraît importante.

Echanges avec la salle

De la salle

Les outils participatifs dont dispose la France permettent tout à fait une forme de participation. Je suis étonné que, dans ce colloque, ne soient pas évoqués certains travaux de référence comme ceux de Lucien Kroll, sur la participation sur un long terme, ou encore de Patrick Bouchain, sur la friche de la Belle de Mai à Marseille. Par ailleurs, j'aimerais que M. Faburel nous parle davantage de notre culture du projet participatif.

Guillaume FABUREL

Les expériences sont nombreuses évidemment. Mais, selon moi, **les mondes de la conception comme les mondes de la recherche doivent peut-être se poser autrement à ce jour la question de leurs liens aux sociétés locales et à leurs territoires d'appartenance**. De tels liens interrogent en fait nos propres épistémologies. C'est là qu'apparaît un verrou de la participation : notre modernité bâtitrice, avec ses schémas de pensée, dispositifs d'intervention et outillages de l'action, s'est épistémologiquement construite sur une euphémisation de l'individu, et ce au détriment de l'ensemble des processus de subjectivation du monde. Les conditions de validité et de légitimité des savoirs multiples et variés peuplant dorénavant l'espace social font que les chercheurs continuent globalement de parler au nom des humains et non humains, les politiques au nom des citoyens, les opérateurs publics au nom des ménages, les entreprises privées au nom des consommateurs etc. Cela perpétue des distances que la défiance démocratique appellerait pourtant à reconsidérer. Voilà ce qui me semble être nécessaire à notre culture de la participation.

De la salle (Sébastien GIORGIS)

Souvent, les premières réunions participatives partent du politique et sont difficiles (les participants ont beaucoup à dire, ils ne se connaissent pas, etc.). Les réunions suivantes sont plus fluides. Ensuite, il faut bien prendre en compte la problématique du temps – il faut anticiper la participation autour d'un projet –, celle du coût de la participation et la question de l'animation du processus participatif.

Jean-François SEGUIN

Évidemment, le processus participatif est très long. Il est, par exemple, impossible d'inviter une population à débattre d'un SCOT en un mois et demi. **Finalement, une solution intéressante serait d'instituer un dialogue permanent avec la population, c'est-à-dire de prendre l'habitude de cette**

concertation entre habitants, techniciens, citoyens, etc. C'est la seule manière de s'affranchir de cette question des délais.

Guillaume FABUREL

Face aux limites rencontrées, nous n'avons pas beaucoup parlé du paysage, mais il était bien sûr en arrière-plan de notre discussion. **Si la participation est, sous conditions, une chance démocratique, le paysage en est un levier extraordinaire, car il croise quatre dimensions existentielles : axiologiques (valeurs et principes de l'action), symboliques de l'appartenance commune, esthétiques du monde qui évolue, et pratiques, celles qui façonnent à ce jour de plus en plus les territoires.** C'est en cela qu'il incite en théorie grandement le politique à modifier ses démarches et approches. Le paysage est puissant parce qu'il crée du commun au moment où les sens (communs) doivent être reconsidérés (crise écologique et dérèglement climatique), et surtout, au moment où un nouvel agir en commun semble se dessiner par tout un tas d'initiatives et émergences plus ou moins localisées.

De la salle (Raimund RODEWALD)

Je me dois de souligner que la participation de la population est à l'origine de la destruction des paysages suisses par l'urbanisation. Depuis 1980, la population était intégrée dans le processus d'approbation des plans des zones à bâtir. Je défends naturellement la participation, mais il ne faut pas être trop naïf non plus. **Naturellement, chaque individu considère et défend en priorité ses propres avantages et intérêts. Par ailleurs, le manque de connaissances des populations sur les sujets pour lesquels ils sont sollicités est un autre facteur de risque.** Si la décision d'un projet leur revient et qu'ils n'ont pas de connaissances sur la biodiversité, l'histoire, etc., le projet risque de détruire des richesses.

De la salle

Les Agendas 21 ne comportent pas directement le mot « paysage », mais ils contiennent des items environnementaux et participatifs. Ils prévoient tout un ensemble de modes de participation locale et d'animation des débats qui sont très intéressants. Au-delà de solliciter les gens, il faut aussi leur fournir les connaissances qui leur permettront de se prononcer sur un projet. Ces Agendas 21 proposent des pratiques locales très intéressantes et apportent la preuve que démocratie représentative et démocratie participative ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires.

De la salle (Florent CHIAPPERO, architecte au sein du collectif Etc)

La pratique participative, ou ce que Patrick Bouchain appelle « la permanence architecturale », était déjà développée par Patrick Geddes à la fin du XIX^e siècle. Il est quelque peu déprimant de constater que les savoirs et l'expérience acquise en matière de pratiques participatives ne se transmettent pas d'une expérience à l'autre, d'une génération à l'autre. Par ailleurs, plutôt que d'essayer de faire participer les gens dans des dispositifs, ne faudrait-il pas plutôt chercher à participer nous-mêmes à cette vie du quotidien ?

De la salle

La faiblesse de la participation ne tiendrait-elle pas au fait que les habitants ne sont sollicités que sur la décision du projet et non pas sur sa gestion, ce qui les désresponsabilise du devenir de leur territoire.

Jean-François SEGUIN

Effectivement, la participation restera inaboutie si elle n'entre pas dans la dimension de gestion de l'espace.

Guillaume FABUREL

En effet, aujourd'hui, nous n'inventons vraisemblablement rien en termes de participation. Et, il existe bien un problème de capitalisation/diffusion des expériences en la matière.

Mais nous devons toutefois resituer dans le présent des expériences signifiantes, plus ou moins fétichisées par chacune des disciplines universitaires. Il est fort bien de mobiliser, de manière fort éloquente parfois, quelques auteurs, qui incarnaient d'ailleurs il y a déjà fort longtemps la pluridisciplinarité (John Dewey par la sociologie, Patrick Geddes par l'architecture, voire plus récemment encore Pierre Kropotkine en géographie). Ils aident à prendre le recul nécessaire sur les choix historiques de la démocratie représentative et sur sa pensée de l'action.

Il peut être tout aussi pertinent, comme vous le dites, de nous considérer autrement comme acteurs de réalités très actuelles. Et notamment de considérer le développement d'une véritable micropolitique, voire infrapolitique, par de nouvelles formes d'engagement pratique, de nouvelles résistances. Par-delà une démocratie participative instituée qui, au final, n'a pour seul dessein que de régénérer la représentation démocratique.

Conclusions

Yves LUGINBÜHL

En conclusion, je souhaiterais vous livrer quelques idées que m'ont inspirées nos différentes discussions :

- je crois que, comme les paysagistes, les biologistes ont une fascination pour l'esthétique de l'objet de la recherche, plus précisément pour l'esthétique à l'aune de tous nos sens
- la question du vivant et de la biodiversité doit s'envisager à la fois sous l'angle du matériel et de l'immatériel (elle fait appel à notre imaginaire, notre manière de penser, etc.)
- les paysages n'ont pas une seule valeur, mais ils sont un système de valeurs. De la même manière, si nous voulons parvenir à appréhender la valeur des paysages, nous devons nous intéresser aux représentations sociales collectives et à la dimension politique du paysage (pour Elisée Reclus, le paysage est l'œuvre commune¹⁴).
- la participation, c'est le dialogue avec l'humain, fait de chaire, d'os et d'esprit (que Paul Ricœur distingue de l'individu statistique, le « socius »)
- je trouve qu'il n'y a rien de pire que le consensus, parce qu'il ferme la porte à toute réponse sociale un peu innovante.

Gilles BOEUF

Biodiversité et paysages sont absolument liés. On l'a longtemps oublié, mais la révélation du paysage est un facteur de la démonstration d'un ensemble d'écosystèmes qui fonctionnent. J'ai apprécié que la notion du temps soit évoquée à plusieurs reprises : n'oublions pas que les paysages sont aussi la résultante d'évolutions qui se produisent sur de très longues périodes. Le temps du mandat électoral pose de fait un vrai problème pour les sujets dont nous avons traité. Quel système est capable de prendre en compte l'intérêt de personnes qui vivront dans 50 ans ? Il faut apprendre à réfléchir à long terme, de même qu'il faut prendre l'habitude de s'interroger sur l'impact des décisions que l'on prend. En ce qui concerne la qualification des paysages, il est important de se doter d'outils de mesure nouveaux, d'indicateurs plus fins des évolutions qui nous entourent (le Produit intérieur brut – PIB – ne reflète plus du tout la réalité). Enfin, je suis un farouche défenseur des dispositifs participatifs – dans le domaine de la biodiversité et des paysages, la connaissance n'est pas l'apanage des scientifiques –, mais je suis pour une concertation mesurée et réfléchie.

¹⁴ Dans son texte *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes et autres textes* publié dans la *Revue des deux mondes*, numéro 63, 15 mai 1866

Bruno VERLON

Directeur, adjoint à la Commissaire général au développement durable (CGDD)

Je souhaite remercier Yves Luginbühl d'avoir accompagné le programme de recherche PDD qui a été initié au début des années 2000 alors que la question des paysages n'était pas au cœur des préoccupations politiques. Aujourd'hui, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a relancé un plan pour la reconquête des paysages et c'est sous son impulsion que ces mêmes paysages ont été réintroduits dans le titre du projet de loi sur la biodiversité. Sur ce thème comme sur d'autres, la recherche est très importante. Le CGDD a la chance d'être à la fois au contact avec le monde scientifique, à travers le soutien de programmes de recherche, et accompagnateur de politiques publiques. Le rôle de la science comme éclairant les politiques publiques de demain est très important. Je souhaite donc féliciter la communauté scientifique pour les travaux qu'elle a conduits dans le cadre du programme PDD.

Sigles

ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
CEMOTEV : Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités
CEP : Convention européenne du paysage
CGDD : Commissariat général au développement durable
DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FNE : France nature environnement
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
PADD : Plan d'aménagement et de développement durable
PCE : Paysagiste-conseil de l'Etat
PDD : Paysage et développement durable
PIB : Produit intérieur brut
PLU : Plan local d'urbanisme
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SOP : Schéma d'orientation pour les paysages
TVB : Trame verte et bleue